



Ligue Occitanie de Vol Libre

Procédure pour l'enregistrement d'un Brevet

Brevet Initial :

Le DTE procède à la validation de la théorie de la pratique et du BI en ligne sur la fiche intranet du pilote concerné. (Pas d'intervention du RRF).

Brevet de Pilote :

Le DTE procède à la validation de la théorie et de la pratique en ligne sur la fiche intranet du pilote concerné. Ensuite, c'est le RRF qui enregistre le BP avec un numéro de brevet.

Brevet de Pilote Confirmé :

Le DTE procède à la validation de la théorie et de la pratique en ligne sur la fiche intranet du pilote concerné. Ensuite, c'est le RRF qui enregistre le BPC avec un numéro de brevet.

Pour valider théorie et pratique du BP, il faut que le BI soit enregistré.

Pour valider théorie et pratique du BPC, il faut que le BP soit enregistré.

Pour l'enregistrement BP et BPC par le RRF et après validation théorie et pratique sur l'intranet, envoyer :

- chèque de 25€ à l'ordre de Ligue Occitanie de Vol Libre
- passeport de vol libre signé par le DTE
- enveloppe affranchie à l'adresse du pilote pour retour du passeport

à **Patrick Vaugeois** - 1400 chemin de St Hilaire à Larnac - 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS
pour les départements **11-12-30-34-48-66**

à **Dominique Menez** - 38 rue Bergeaud - 31600 SEYSSES
pour les départements **09-31-32-46-65-81-82**

La commission formation de la LOVL.